



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2019**

Secrétaire de séance : Cyril Perrasse

Excusé : Benoît Blanc

► Compte-rendu des délégations du Maire :

- Monsieur le Maire nous informe de la signature d'un devis avec l'entreprise Veillon de Villechenève pour débroussaillage et abattage d'arbres en vue des travaux d'accès et parking de la cour Mairie, ainsi que l'abattage d'un arbre "malade" vers le monument aux morts pour un montant de 729,60 € TTC.

► Fixation du prix des repas / cantine scolaire au 01/01/2020 :

La commission communale aux affaires scolaires, en présence de la cuisinière, s'est réunie afin d'analyser les coûts de revient des repas cantine. Elle nous présente le coût de revient alimentaire de l'année scolaire 2018/2019 qui s'élève à 2,38 € par repas (alors que le coût moyen sur les 3 dernières années s'établit à 2,32 € par repas distribué). Le nombre de repas distribué représente une moyenne de 33 enfants par jour, soit 4696 repas servis en 2018/2019 (4681 en 2017/2018). Monsieur le Maire précise que d'autres frais viennent se rajouter, à savoir : main d'œuvre salariée, autocontrôles sanitaires, produits d'entretien, contrat de maintenance, eau, gaz, électricité, chauffage, etc...et qu'au-delà du prix payé par les familles, la subvention communale équivalente se situe dans une fourchette de 11 à 12 000 € par an. Après proposition de la commission et débat, Monsieur le Maire propose de maintenir le prix de repas enfants à 4,20 € (le prix des éventuels repas adultes restant fixés à 4,70 €). Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le maintien des tarifs des repas à compter du 01/01/2020.

► Fournil communal (bail commercial) :

Suite à la décision de principe, lors de la précédente réunion du Conseil Municipal et la rencontre qui a eu lieu avec le notaire et les boulangers, en date du 12 décembre, il a été décidé de procéder à une rupture du bail en cours et d'établir un nouveau bail au nom des 4 boulangers utilisant ces locaux et équipements communaux.

Pour finaliser cette affaire, Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer le nouveau bail commercial (à effet au 01/01/2020) lors du rendez-vous prévu à l'étude notariale, le 16 janvier 2020. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité.

► Acte notarié / Indivision Goujet (autorisation de signature):

Monsieur le Maire rappelle le compromis de vente signé avec les membres de l'indivision Goujet, qui a permis le passage du réseau de chaleur et la création d'accès piétons aux abords de la Halle-Préau. Monsieur le Maire étant partie prenante personnellement dans cette affaire, en tant que membre de l'indivision, il demande au Conseil Municipal, que la commune soit représentée par le premier adjoint, Michel Rampon, et de l'autoriser à signer l'acte définitif, lors du rendez-vous prévu chez le notaire, en date du 16 janvier 2020. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité.

► Contribution volontaire sur le système anti-grêle :

Monsieur le Maire présente le dispositif de lutte contre la grêle qui est actif depuis le 1^{er} mai 2019, géré par l'association Paragrêle qui a été créée pour en assurer le fonctionnement. Devant des coûts de fonctionnement en augmentation par rapport aux prévisions, la Chambre d'Agriculture du Rhône sollicite la Communauté de Communes. La CCMDL s'étant engagée à verser 15 000 €, il est proposé que l'excédent de dépenses soit pris en charge de manière volontaire par les communes pour 2020, à hauteur de 0,37 € par habitant, représentant un coût de 226,07 € pour notre commune. Considérant que la lutte contre la grêle bénéficie à l'ensemble des habitants (équipements communaux, biens personnels, cultures, ...), le Conseil Municipal décide le versement de cette contribution volontaire.

► Maison Dupeuble (fin du compromis de vente) :

Suite à la rencontre avec le notaire et le potentiel acquéreur, en date du 12 décembre, Monsieur le Maire informe qu'il a été mis un terme à la promesse de vente datant du 12 février 2019, en raison d'un refus de financement bancaire à l'acquéreur; qui nous a été justifié tardivement.

En contrepartie de cette perte de temps, à remettre en vente ce bien, il a été demandé à l'acquéreur une indemnisation, qui se traduit par un protocole d'accord entre les parties engageant l'acquéreur à verser une somme de 500 € au profit de la commune, avant le 28 février 2020. Prenant acte de cet accord, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la nouvelle mise en vente de ce bien au prix de 98 000 € (valeur fixée par délibération en date du 20 juin 2018).

► Terrain communal de Rampôt et projet de construction CUMA (réflexions) :

Au terme de la révision simplifiée du PLU, qui a pour but unique de permettre (par un classement spécifique de cette zone) à la CUMA de construire un bâtiment et avant l'approbation définitive de cette procédure, Monsieur le Maire engage, d'ores et déjà, une réflexion de l'ensemble des élus sur la cession du terrain au profit de la CUMA locale et les attentes de la commune, sur les besoins en terme de bâtiment (pour stocker des matériels) et, des abords de ce bâtiment (pour stocker des matériaux). Ces éléments pourraient être des contreparties pour la cession de ce terrain. Une réunion est programmée (le vendredi 20/12) avec les responsables de la CUMA, pour leur faire part de ces réflexions sur nos besoins et, parallèlement, écouter leurs souhaits et propositions, avec l'objectif de faire aboutir ce dossier, dès le début de l'année 2020, par la signature d'un compromis.

► Projet Bar-Restaurant : compte-rendu de réunion du comité de pilotage :

Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la dernière réunion du comité de pilotage, en évoquant les candidatures reçues et les propositions de ce même comité de pilotage, de recontacter un certain nombre de candidats, pour prévoir des éventuelles rencontres et visites des lieux. Le Conseil Municipal prend acte de compte-rendu et confirme sa décision (CM du 19/12/2018) devant la volonté de l'ensemble des élus d'entreprendre des travaux, sans attendre le choix d'un candidat et demande de reprendre contact avec le cabinet Choulet (maitre d'œuvre choisi) pour préparer le lancement du DCE (dossier de consultation d'entreprises).

► Comptes-rendus des commissions communales et intercommunales :

Commission voirie : Daniel Vermare fait le compte-rendu de la commission intercommunale voirie du 9 décembre. Les travaux programmés ont été réalisés et il nous reste un avoir sur notre dotation de 5 464,83 € HT, qui sera utilisable pour des emplois partiels au printemps 2020.

Le recensement des voiries sur le SIG (Système d'Information Géographique) est en cours. Une rencontre est prévue avec le service voirie de la CCMDL, pour faire des mises à jour (régularisation des réseaux, classement entre patrimoine public et privé de la commune, etc.).

► Cour mairie (accès et parking) :

Pour faire suite à la validation du projet, lors de la précédente réunion du Conseil Municipal, un cahier des charges a été réalisé. Il va permettre le lancement d'un appel d'offres aux entreprises, que nous aurons préalablement choisi, dès le début du mois de janvier.

► Informations et questions diverses :

- Michel Rampon nous fait part d'un devis de l'entreprise Lacassagne pour la fourniture de potelets pour interdire le stationnement à hauteur de la propriété située au 5, Place du 19 mars 1962 et pour interdire le passage non autorisée de véhicules dans la cour de la Cure.
- Ordures Ménagères : Le Conseil communautaire de la CCMDL a décidé d'une augmentation de la redevance ordures ménagères à compter de 2020, qui passe de 62 à 66 € par personne. Une hausse devenue nécessaire, après 4 années de stabilité, et justifiée par une hausse des coûts de fonctionnement (rippeur communautaire) et par le renouvellement de véhicules vieillissants et des colonnes de tri).